

PROCES DE L'ATTENTAT AVORTE DU THALYS DU 21 AOUT 2015 I UNE SEMAINE D'INTERROGATOIRES POUR LES "LIEUTENANTS" D'ABAAOUD

lundi 21 décembre 2020, par [Thémis](#)

Ayoub El Khazzani, Mohamed Bakkali, Bilal Chatra et Redouane El Amrani Ezzerrifi au procès de l'attaque du Thalys, Elisabeth De Pourquery / AFP

La semaine du 7 au 11 décembre 2020 a laissé place aux interrogatoires des quatre accusés. Les débats ont confirmé les liens que chacun entretenait avec Abdelhamid ABAAOUD, commandant opérationnel des attentats du 13 novembre 2015 à Paris.

Lors d'un exposé du rapport d'enquête relatif à la route des migrants empruntés par les terroristes venus de Syrie par un enquêteur allemand en charge des investigations, les trajets d'ABAAOUD, EL KHAZZANI, CHATRA et EL AMRANI EZZERRIF à travers les Balkans jusqu'à l'Allemagne ont été décrits. L'enquêteur a remonté leurs traces grâce aux nombreux comptes Facebook utilisés par les accusés pour communiquer et se retrouver dans des caches ou des hôtels.

EL AMRANI EZZERRIFI est accusé d'avoir participé au travail de coordination mené par ABAAOUD depuis Athènes pour l'exécution d'attentats en Belgique puis d'avoir rempli le rôle d'éclaireur. Il apparaissait également s'être rendu à Paris du 15 au 19 août 2015, soit quelques jours avant l'attaque du Thalys, et pouvait être le potentiel utilisateur d'une ligne téléphonique dédiée en lien avec l'organisation de cette attaque.

Devant la Cour, il s'est pourtant présenté comme un simple migrant économique qui fut obligé de jouer le rôle de passeur pour survivre. Il a également prétendu n'avoir aucun lien avec l'Etat islamique et n'avoir pas su qui était ABAAOUD lorsqu'il lui a fait passer les frontières européennes.

Ayoub EL KHAZZANI s'est quant à lui présenté comme un repentir qui a compris la gravité de son projet lorsqu'il s'est retrouvé face à Spencer Stone. Il a réfuté formellement avoir été au courant des attentats du 13 novembre 2015. Selon ses déclarations, ABAAOUD aurait gardé le secret sur ses autres projets terroristes. Ayoub EL KHAZZANI a tout de même reconnu avoir été formé au maniement des armes par ABAAOUD lors d'un court séjour de cinq jours en Syrie.

Alors qu'il était par la suite longuement interrogé sur son trajet à travers les Balkans avant de rejoindre la Belgique, ce dernier est resté flou sur son emploi du temps dans les différentes villes européennes traversées par le commando terroriste. Il a souvent prétendu ne pas se souvenir des dates des lieux et des personnes rencontrées au cours du voyage. Par ailleurs, l'accusé a gardé le silence à de nombreuses reprises sur des questions pourtant essentielles.

S'agissant de son engagement religieux et de sa radicalisation, l'accusé s'est présenté comme repentir et a prétendu avoir appris le réel sens de la religion en prison. Il est en revanche resté flou sur ses liens avec la mouvance Islamiste belge et a refusé de livrer des noms ou des informations utiles à la manifestation de la vérité.

Les avocats généraux ont sérieusement remis en cause la sincérité de l'accusé.

Enfin, l'avocate d'El KHAZZANI a posé des questions destinées à présenter son client comme un homme qui avait changé en détention où il se montrerait comme un homme mature qui a appris de ses erreurs. L'avocate lui a demandé de lire une lettre d'excuses écrite de sa main aux victimes.

Bilal CHATRA, contrairement à Ayoub El KHAZZANI, a exposé son parcours avec exhaustivité. À 18 ans, il a quitté l'Algérie pour rejoindre l'Europe et « voir le monde ». En passant par la Turquie, il a rencontré Abdelhamid ABAAOUD qui l'a convaincu de rejoindre l'Etat islamique. Il s'est ensuite rendu en Syrie où il sera formé pendant six mois avant d'être emprisonné pour avoir désobéi aux ordres. En contrepartie de sa libération, ABAAOUD lui aurait donné pour mission de jouer l'éclaireur sur la route des Balkans empruntée à l'époque par les migrants, pour préparer le chemin à El KHAZZANI et à ABAAOUD, ambitionnant de piloter sa cellule jihadiste depuis la Belgique.

Il dit s'être enfui du logement conspiratif quelques jours avant l'attentat situé à Bruxelles dont la localisation n'a jamais pu être déterminée. Cet appartement aurait servi de base-arrière pour le repli d'ABAAOUD et l'organisation des attentats du 13 novembre 2015. Interrogés à de très nombreuses reprises, les accusés du Thalys n'ont jamais fourni les éléments susceptibles de localiser ce logement.

Dans la procédure relative à Sid AHMED GHLAM, des messages échangés avec ABAAOUD laissaient supposer l'attaque d'un train par deux tireurs remontant la rame chacun d'un côté. En connaissance de ces éléments, la Cour s'est interrogée sur l'hypothèse qu'ABAAOUD ait voulu reproduire ce schéma d'attaque imaginé par Sid AHMED GHLAM concernant l'attentat du train Thalys. A ces interrogations, ni EL KAZZANI ni CHATRA n'ont apporté de réponses. Selon l'avocate d'EL KAZZANI, Bilal CHATRA était le tireur initialement désigné par ABAAOUD mais confronté à son départ précipité, EL KAZZANI aurait été désigné à la hâte, d'où son absence de détermination et de préparation.

La thèse des deux tireurs est confirmée par le fait qu'EL KAZZANI a envoyé des messages Facebook à Bilal CHATRA, le menaçant et lui ordonnant de revenir par la volonté de Dieu et de celle d'ABAAOUD. Bilal CHATRA, niera tout cela, affirmant que le tireur du Thalys est aujourd'hui son « ennemi ». Retour ligne automatique

Lorsqu'on lui a demandé ce qu'il pensait de l'EI, il a répondu « ni pour, ni contre, ça ne m'intéresse pas ».

Mohamed BAKKALI est quant à lui soupçonné d'être, lui aussi, l'un des logisticiens des attentats du 13 novembre 2015 et d'avoir notamment convoyé des membres des commandos pour ces attentats.

Alors qu'il s'est défendu sans relâche sur son implication dans l'affaire du Thalys, tout en donnant l'impression qu'il connaissait très bien son dossier, il a argué le fait d'être le coupable idéal sans que cela ne soit prouvé par des éléments pertinents. Il a refusé de parler du dossier des attentats du 13 novembre 2015. Il a par ailleurs admis une pratique assez rigoriste de l'islam sans que cela ne l'intéresse davantage. La cour a rappelé ses fréquentations de l'époque et notamment les frères EL BAKRAOUI, qui se sont fait exploser dans l'attentat de Bruxelles de mars 2016 et avec qui il tenait un commerce de contrefaçon.

Les éléments du dossier ont permis de qualifier les quatre accusés de "lieutenants" d'Abdelhamid ABAAOUD car, chacun, au cours de l'année 2015, a échangé et interagi avec ce commandant opérationnel ultra-déterminé à commettre des tueries de masse à travers l'Europe. Retour ligne automatique
Lundi s'ouvriront les plaidoiries des parties civiles et les Avocats Généraux présenteront leurs réquisitions avant de laisser la parole à la défense.